



## **APPEL À CANDIDATURE 2022**

Candidatures à déposer en ligne sur [candidatures.adagp.fr](https://candidatures.adagp.fr)

**Jusqu'au 20 février 2023 à 14h**

# Bourse Dynamo !

Afin d'encourager les artistes émergents et de faciliter leur mise en relation avec le monde professionnel, la Bourse Dynamo ! a été mise en place pour récompenser un duo constitué d'un designer d'une part et d'une structure professionnelle d'autre part pour un projet innovant sur le plan social ou environnemental.

## Quelle est la dotation de la Bourse ?

Le designer lauréat recevra une bourse de 4 000 € (quatre mille euros) et une enveloppe de 5 000 € (cinq mille euros) pour réaliser un prototype, une maquette.

## Qui peut déposer une demande ?

**Un binôme composé :**

- D'un designer (ou d'un groupe de designers) professionnel de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger), en début de carrière (maximum 5 ans d'activité professionnelle) ;
- D'une association, d'une entreprise, de toute structure professionnelle qui n'a pas une activité de production, de recherche ou de diffusion.

## Pour quel type de projet ?

Cette bourse de création s'inscrit dans les grands chantiers de notre société : consommation responsable, économie circulaire, mobilité durable, soins à la personne, égalité des chances, redynamisation des territoires ; et ainsi permet l'émergence de projets novateurs dans les secteurs du Design objet, Design graphique et multimédia, Design textile et matière, Design vêtement et Architecture d'intérieur.

## Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque binôme doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#)

## **Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :**

- Une note d'intention co-signée par le designer et le représentant de la structure présentant le projet et ce qui a motivé la création du binôme (2 pages maximum) ;
- Un CV du designer avec un lien vers un site internet (2 pages maximum) ;
- Une attestation du designer ;
- Une présentation de la structure professionnelle (2 pages maximum) ;
- Une attestation de la structure s'engageant à collaborer avec le designer.

## **Quelles sont les étapes de la sélection ?**

### **Étape 1 : Présélection de 3 binômes parmi les dossiers déposés**

### **Étape 2 : Envoi d'éléments complémentaires par les 3 binômes présélectionnés**

Cet envoi comprend les éléments suivants :

- Un descriptif du projet (5 pages maximum) en précisant le rôle du ou des designers et celui de la structure ;
- Des visuels du projet sous forme de maquette, croquis, vidéo ou photos ;
- Un calendrier de réalisation du projet ;
- Un budget prévisionnel détaillé pour la réalisation du prototype.

Chacun des trois binômes présélectionnés est défrayé à hauteur de 1 000 € (mille euros) pour la réalisation du dossier complémentaire.

### **Étape 3 : Présentation orale des projets pour les 3 binômes présélectionnés**

### **Étape 4 : Désignation du binôme lauréat**

## **Calendrier de l'appel à candidatures**

- Lancement de l'appel à candidatures : 29 novembre 2022
- Date limite de réception des dossiers : 20 février 2023 à 14h
- Annonce des 3 binômes présélectionnés : 10 mars 2023
- Remise des éléments complémentaires : 9 mai 2023
- Réunion du jury et désignation du binôme lauréat : fin mai 2023

### **Candidatures à déposer en ligne :**

[https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com\\_emundus&view=programme&cid=9&Itemid=1531](https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=9&Itemid=1531)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : [dynamo@adagp.fr](mailto:dynamo@adagp.fr)